



COMMISSION EUROPEENNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 24 juillet 2014

## **La Commission publie les résultats encourageants de la deuxième série de tests effectués à l'échelle de l'UE et destinés à détecter la présence d'ADN de viande de cheval dans des produits à base de viande bovine: les mesures prises pour lutter contre la fraude alimentaire sont efficaces**

Une deuxième série de tests coordonnés au niveau européen visant à détecter la présence d'ADN de viande de cheval dans des produits à base de viande bovine a été lancée en avril de cette année. Il s'agissait d'un suivi de l'exercice effectué en 2013 au moment de la crise de la viande de cheval, lorsque 4,6 % des produits analysés avaient donné des résultats positifs. Cette deuxième série de tests a été demandée et cofinancée par la Commission. Les résultats sont encourageants dans la mesure où ils montrent que la situation s'est améliorée de manière significative, avec seulement 0,61 % d'échantillons positifs.

Le commissaire européen à la santé, M. Tonio Borg, a déclaré: «*Les résultats publiés aujourd'hui confirment que nos efforts collectifs portent leurs fruits et que des contrôles accrus visant à mettre au jour des cas de fraude alimentaire ont un réel effet. Le rétablissement de la confiance des entreprises et des consommateurs européens à l'égard de notre chaîne alimentaire est essentiel pour notre économie étant donné que le secteur alimentaire est l'un des secteurs économiques les plus importants de l'UE. Je suis convaincu que le travail en cours continuera d'avoir des retombées positives. La lutte contre les pratiques frauduleuses doit se faire en déployant des efforts conjoints pour cibler les maillons les plus faibles de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.*»

### **Résultats**

L'objectif du plan de surveillance coordonné était de contrôler les denrées alimentaires commercialisées comme contenant du bœuf en vue de détecter la présence de viande de cheval non étiquetée. Le programme de tests a été cofinancé à 50 % par la Commission européenne.

Dans chaque pays de l'UE, le nombre de contrôles recommandé, effectué sur des échantillons pour prendre la mesure de cet étiquetage erroné a varié **entre 10 et 150 en fonction de la taille du pays**. Certains pays de l'UE ont effectué davantage de contrôles que le nombre recommandé par la Commission.

Au total, **2 622 contrôles** ont été effectués par les autorités compétentes dans les 28 pays de l'UE, en Norvège, en Islande et en Suisse. Parmi ces contrôles, seuls 16 ont révélé des traces d'ADN de viande de cheval, soit 0,61 % des échantillons. Il s'agit d'une amélioration notable par rapport aux résultats obtenus lors de la première série de

contrôles coordonnés effectués en 2013, lorsque 4,6 % des échantillons analysés indiquaient des traces de viande de cheval non déclarée.

Les 16 cas ont fait l'objet d'un suivi de la part des autorités compétentes dans les États membres concernés qui ont adopté des mesures d'exécution appropriées (retrait du marché, traçabilité, réétiquetage, contrôles supplémentaires auprès de l'entreprise du secteur alimentaire) et sanctions.

## **Prochaines étapes**

La Commission continuera à travailler en étroite collaboration avec les pays de l'UE et d'autres partenaires afin de renforcer la capacité de l'Europe à lutter contre la fraude alimentaire, par la mise en œuvre d'une série d'initiatives figurant dans le [plan d'action](#) qui a été lancé en réponse au scandale de la viande de cheval de 2013.

Ces initiatives incluent la création d'un réseau européen de lutte contre la fraude alimentaire pour mettre en place une assistance administrative et une coopération entre les pays de l'UE et la mise au point d'un outil informatique spécifique qui appuiera les actions du réseau et permettra aux membres d'échanger rapidement des informations sur les affaires de fraude transfrontalière potentielle.

L'utilisation de plans de contrôle coordonnés ad hoc s'est révélée utile pour mettre au jour la fraude dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. La Commission entend continuer à utiliser cet outil et examine actuellement avec les pays de l'UE, quels seront les produits qui feront prioritairement l'objet des prochains programmes de tests.

## **Contexte**

En 2013, le scandale de la viande de cheval faisait les gros titres de la presse en Europe et au-delà. Cette révélation d'une utilisation de viande de cheval comme viande de bœuf a fait apparaître la nature complexe de notre chaîne d'approvisionnement alimentaire mondialisée. Les éléments de preuve collectés ont montré qu'il ne s'agissait pas d'un problème de sécurité alimentaire ou de santé publique, mais d'une question d'étiquetage frauduleux motivée par la perspective de gains. Il est ressorti de l'enquête que les responsables de cette fraude exploitaient les failles du système au détriment à la fois des entrepreneurs légitimes et des consommateurs. L'industrie alimentaire européenne a été confrontée à une crise de confiance de la part des consommateurs et les indices de confiance à l'égard des entreprises du secteur ont atteint leur plus bas niveau historique. La Commission a travaillé en concertation étroite avec les autorités compétentes des 28 pays de l'UE afin de déterminer avec précision comment de la viande de cheval a pu se retrouver dans des produits étiquetés viande de bœuf.

Les résultats actuels proviennent du suivi du programme de tests déjà convenu en principe l'année dernière et achevé au cours du premier semestre 2014. Le cofinancement prévu de la Commission couvre 50 % des dépenses des États membres pour les analyses en laboratoire, estimées à un montant total de 145 440 EUR, auquel s'ajoute un montant de 20 000 EUR destiné au laboratoire chargé de la coordination des méthodes d'analyse.

## **Pour plus d'informations:**

[http://ec.europa.eu/food/food/horsemeat/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/food/food/horsemeat/index_en.htm)

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-13-331\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-331_fr.htm)

## **Suivez-nous sur Twitter:**

[@EU Consumer](#)

Contacts :

[Aikaterini Apostola](#) (+32 2 298 76 24)

[Frédéric Vincent](#) (+32 2 298 71 66)

Pour le public : **Europe Direct** par téléphone au **00 800 6 7 8 9 10 11** ou par  
[courrier électronique](#)